



COMMUNE MIXTE DE NODS

Assemblée communale du mardi 12 décembre 2017 à 20.00 h au battoir

Présidence :	Willy Sunier, président des assemblées
Procès-verbal :	Viviane Sunier, secrétaire
Présents :	29 ayants droit
Excusé :	---
Invité :	Bernard Schindler, presse
Majorité absolue :	15
Scrutateurs:	Philippe Botteron

1. Ouverture de l'assemblée

Le président des assemblées souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

En application du règlement d'organisation, l'ordre du jour de l'assemblée a paru dans la Feuille officielle du district 30 jours avant, soit le vendredi 3 novembre 2017, courrier N° 40. Il a en outre été rappelé à plusieurs reprises.

Willy Sunier constate donc que l'assemblée a été convoquée conformément au règlement d'organisation et déclare l'assemblée de ce jour ouverte.

Il rappelle que le droit de vote en matière communale appartient à tout citoyen suisse de plus de 18 ans jouissant du droit de vote cantonal et domicilié dans la commune depuis trois mois au moins.

Philippe Botteron est nommé en qualité de scrutateur.

L'ordre du jour est ensuite présenté par le président des assemblées et accepté sans remarque par les citoyens.

2. Promesse des nouveaux membres du Conseil communal

Christiane Botteron invite Messieurs Philippe Botteron, Alain Favre et Willy Sunier à venir devant l'assemblée et procède à leur assermentation en leur rappelant qu'ils doivent respecter les droits et libertés des citoyens et la législation, l'obligation du secret de fonction même après leur mandat et le principe de collégialité. L'un après l'autre, chacun promet de respecter ces normes. Ils sont applaudis par l'assemblée.

3. **Elections pour la législature 2018-2021**

a) Président(e) des assemblées

Le président propose Mme Danielle Favre Vogt et l'assemblée n'émet aucune autre proposition. Mme Danielle Favre Vogt est élue à l'unanimité.

b) Vice-président(e) des assemblées

Le président propose M. Rémy Geissbühler et l'assemblée n'émet aucune autre proposition. M. Rémy Geissbühler est élu à l'unanimité.

c) Organe de vérification des comptes et autorité de surveillance de protection des données

Il est proposé de continuer la collaboration avec la fiduciaire Soresa SA ce qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

4. **Budget 2018**

a) Présentation Paulette Bayard et Richard Bart

En préambule, Paulette Bayard fait part de quelques considérations générales. C'est la réalité des chiffres qui donne la situation financière d'une commune. Les dépenses liées sont très importantes mais les investissements nécessaires sont néanmoins exécutés. Le transfert des charges du canton sur les communes inquiète et amène à une grande rigueur. Le budget 2018 repose sur des chiffres prévisionnels basé sur des hypothèses prudentes. L'équilibre budgétaire et le maintien de la quotité sont primordiaux pour le Conseil communal. La fiduciaire SORESA juge la situation de la commune saine et a relevé l'excellence de la gestion financière. Lors de sa séance du 14 novembre 2017, le Conseil communal a pris connaissance du budget 2018 qui prévoit un petit bénéfice de CHF 2'260.50 et recommande à l'assemblée de l'accepter. Paulette Bayard remercie le personnel administratif et tout particulier l'administrateur des finances à qui elle passe la parole.

Richard Bart présente le budget 2018 sous la forme du nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH 2). Il donne tout d'abord quelques commentaires d'ordre général

La commune ne dispose plus de terrains à bâtir pour des maisons familiales. Seule une parcelle dans la zone artisanale est à vendre. Ce manque de recettes se fait sentir dans le budget. Au niveau des impôts, l'évolution retenue se veut prudente. Les dépenses de l'aide sociale compensation des charges, n'arrêtent pas d'augmenter. Les recettes de la péréquation financière, par contre, ne suivent pas cette évolution. D'importants investissements nous attendent ces prochaines années. Ils vont influencer nos liquidités qui sont, pour l'instant, bonnes. Il est très important de poser des priorités et de trouver les meilleures offres qualité/prix. Dans l'ensemble, nous pouvons constater que les marges de manœuvres deviennent toujours plus minces et le canton, qui doit aussi équilibrer ses comptes, cherche à se décharger de certains coûts ou supprime des contributions. Résultat : c'est aux communes de supporter ces dépenses supplémentaires.

Il commente ensuite les services en donnant leur influence sur le budget 2018, voici quelques éléments principaux :

Administration générale : CHF 35'000.- sont nécessaires à la maintenance informatique et un ordinateur sera changé.

Le Syndicat des Sapeurs-Pompiers du Plateau de Diesse prévoit d'importants investissements ces prochaines années (remorque à tuyaux, véhicule VPR, compresseur, échelle mécanique, motopompe. Un excédent de charges de quelque CHF 13'200.00 est prévu et ce sont les communes membres qui devront assumer l'excédent des charges.

Communauté scolaire du Plateau de Diesse : 13 enfants de Nods sont à l'école enfantine et 55 à l'école primaire. Selon la clé de répartition en vigueur, la commune de Nods participe au paiement des salaires des enseignants pour l'école enfantine avec CHF 54'300.00 (CHF 4'175.00/enfant) et l'école primaire avec CHF 286'200.00 (= CHF 5'200.00/enfant). Les charges du fonctionnement à répartir entre les partenaires de la communauté scolaire selon le nombre d'enfants sont de CHF 689'970.00, dont CHF 186'100.00 (= CHF 2'737.00/enfant) à la charge de la commune de Nods.

Collège du district : selon la clé de répartition en vigueur, la commune de Nods participe au paiement des salaires des enseignants pour l'école secondaire avec un montant de CHF 95'200.00 (= CHF 7'323.00/élève). Les charges globales du fonctionnement à répartir sont de CHF 511'100.00, dont CHF 40'800.00 ou CHF 3'137.00/élève à la charge de Nods.

Ecole de musique du Jura bernois : la commune participe aux écolages de l'EMJB avec un montant de CHF 17'000.-.

Sécurité sociale : La participation à l'agence AVS régionale charge les comptes avec CHF 14'000.00, le CAJ à La Neuveville avec CHF 6'650.00 et la crèche à Prêles avec CHF 8'500.00. Tous ces frais sont

stables ou diminuent légèrement. Notre charge à la prestation complémentaire à l'AVS est estimée à CHF 163'500.00. La compensation des charges de l'aide sociale est en hausse et laisse apparaître une charge de CHF 395'600.00 (pour 2017 CHF 377'200.00).

Service de l'eau : petit bénéfice de CHF 2'394.00 (avant comptabilisation des intérêts internes imputés de CHF 420.00).

Assainissement : une perte de CHF 14'301.10 est prévue (avant comptabilisation des intérêts imputés de CHF 1'000.00). Une taxe pour le déversement des eaux pluviales sera introduite en 2018, afin de ne pas accroître le déficit dans ce secteur. Une éventuelle hausse de la taxe de consommation sera étudiée après le bouclage 2018, afin d'équilibrer les comptes.

Déchets : bénéfice brut de quelque CHF 17'300.00 (avant comptabilisation des imputations internes)

Economie publique : le service du triage forestier Nods-La Neuveville est équilibré. Ce service sera restructuré en 2018, après le départ d'un employé du triage. Les dépenses sont réparties entre les deux membres, la commune de Nods et la Bourgeoisie de La Neuveville. Le prix du bois est toujours très bas et le marché reste difficile. L'exploitation forestière communale prévoit un bénéfice brut de CHF 19'700.00.

Biens-fonds du patrimoine financier : les bâtiments demandent un entretien régulier. Le budget prévoit un excédent de recettes de quelque CHF 46'400.00. Dans les domaines et estivages, les métairies nécessitent également un entretien régulier. CHF 30'000.00 sont au budget pour l'entretien des accès aux métairies et CHF 15'000.00 pour les métairies et remises. Les domaines laissent finalement un excédent de recettes de quelque CHF 7'400.00.

Résultat du compte global : Le compte global montre la situation du compte de résultat, sans les comptes de financements spéciaux (alimentation en eau, traitements des eaux usées, gestion des déchets). Il montre un résultat positif de CHF 5'083.40.

Le tableau des investissements est mis régulièrement à jour. Pour 2018, les investissements au patrimoine administratif s'élèvent à env. CHF 345'000.00.

La planification financière montre l'évolution probable des finances de la commune pour les cinq prochaines années. Le tableau est actualisé annuellement.

Le Conseil communal propose

- d'approuver le budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
- d'approuver le budget du collège du district de La Neuveville
- d'approuver le budget du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
- des résultats des financements spéciaux de l'alimentation en eau, du traitement des eaux usées et de la gestion des déchets ainsi que le résultat du compte global
- d'approuver le budget communal avec un bénéfice de CHF 2'260.50, quotité 1.64, taxe immobilière 1.5%

Questions des citoyens et réponse (en italique)

Qu'est-ce que la commune verse à l'école de musique du Jura bernois ?

La commune participe pour chaque enfant qui suit les cours à l'EMJB. Les parents supportent une partie et la commune le reste.

b) Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse

L'assemblée accepte le budget de la communauté scolaire à l'unanimité.

c) Approbation du budget du Collège du district

L'assemblée approuve le budget du collège du district à l'unanimité.

d) Approbation du budget du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

L'assemblée approuve le budget du Syndicat des sapeurs-pompiers à l'unanimité.

e) Approbation du budget communal 2018, taxe immobilière 1,5%0 et quotité d'impôt 1.64 restent inchangées

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget communal 2018, la quotité, la taxe immobilière, les résultats des financements spéciaux eau, assainissement et déchets.

5. **Demande d'un crédit d'engagement de CHF 25'000.- pour la réfection de l'installation de saut en longueur**

a) Présentation Paulette Bayard

L'installation est en fort mauvais état et sa réfection est nécessaire. Le Conseil communal recommande son acceptation pour une réalisation des travaux au printemps prochain. Richard Bart indique ensuite que les travaux seront financés par les liquidités. L'amortissement annuel sera de CHF 1'000.- et les charges d'exploitation sont estimées à CHF 100.-.

Questions des citoyens et réponse (en italique)

En quoi consisteront les travaux ?

Changement des plaques de la piste d'élan y compris la poutre d'appel, rétrécissement de la surface de réception. Les plaques de la piste d'élan seront posées par une entreprise.

Est-ce que le panier de basket sera déplacé ?

Oui, et les crochets qui dépassent de la place de sable actuelle seront enlevés.

b) Approbation

L'assemblée accepte la demande de crédit à l'unanimité.

6. **Communication du Conseil communal**

Paulette Bayard

Le Conseil communal a mandaté un architecte pour un projet d'agrandissement de l'école. Nous avons eu la garantie de la communauté scolaire que notre école resterait malgré le projet d'un nouveau collège à Prêles. Il s'agirait de créer 3 petites salles et de mettre le bâtiment aux normes pour les personnes handicapées.

Christiane Botteron

La vice-maire prend congé de deux de ses collègues conseillers qui arrivent au bout de leur mandat. Elle les remercie de leur travail et de leur engagement. Christian Conrad tout d'abord a commencé le 01.01.2015 et durant son mandat a eu l'occasion de réaliser la réfection du chemin des Tschètres, de la place de jeux et du mur au chemin de la Neuve route. Reynold Rollier a rejoint le Conseil communal au 01.01.2014 et a eu l'occasion d'exécuter le changement de l'éclairage public en LED et le transformateur de Crêt Melins. Les conseillers sont applaudis et une petite attention leur est remise. Christiane Botteron adresse encore ses remerciements à Henri Baumgartner qui a dû abandonner sa fonction de maire en cours d'année suite à des soucis de santé.

Elle adresse enfin à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et invite chacun à profiter de ces fêtes pour passer des instants privilégiés en famille, prendre du temps pour soi et donner ne serait-ce qu'un sourire, un mot aux plus démunis et aux personnes seules.

7. **Divers**

La parole est aux citoyens pour d'éventuelles questions (les réponses suivent en italique)

Est-ce qu'il est judicieux de faire des travaux à l'installation de saut en longueur si un projet d'agrandissement de l'école est à l'étude ?

L'agrandissement se ferait au nord de l'école et ne gênera donc pas.

Qu'en est-il du projet de sentier menant de l'Impasse des Lutins à la route de Chasseral ?

Le conseil communal a demandé des offres et au vu des coûts a considéré que le projet n'entraîne pas dans les priorités.

Pour information, la place de jeux de l'Impasse des Lutins était envahie d'abeilles qui venaient butiner les fleurs de thym.

Est-il prévu de mieux rétribuer le courant provenant d'énergie verte ?

Le prix est fixé chaque année au sein de la Charte dont nous faisons partie et en fonction de la situation du marché. Richard Bart indique qu'il rapportera la demande au sein de la Charte.

Une barrière a été abîmée au cours du déneigement.

L'administration en prend note.

A quoi sert l'ancien bureau communal ?

Les locaux du bas sont loués à un artisan du village. Le bâtiment aurait besoin d'une réfection et le Conseil communal examine plusieurs possibilités pour l'avenir de ce dernier, soit un aménagement d'appartements ou alors tout simplement le vendre.

Willy Sunier indique que sa mise à disposition en tant que maire est le fruit d'une longue réflexion, de concertation familiale et de sollicitations diverses. C'est le retour à la source de son parcours politique. Il se sent meilleur exécutant que législateur. Sollicité également pour la course au Grand Conseil, il a décliné l'offre. Willy Sunier se réjouit de participer au développement de son village qui lui est cher. Cela passera

par un travail d'équipe car c'est ensemble que l'on gagne. Sa volonté de soutenir et de développer est souvent plus forte que le suivi des règles des autorités supérieures. Mais les normes sont évolutives et font partie des décisions politiques. Il n'a pas de programme précis, il se construira de concert avec ses collègues et suivant les dossiers en cours et la préparation d'un programme de législature. Il apporte une grande importance à la communication et c'est dans le respect de l'égalité des citoyens qu'il tracera son chemin.

Avec la citation du poète grec Ménandre « le fruit le plus agréable et le plus utile au monde est la reconnaissance », le Président adresse ses vifs remerciements et son respect aux membres de l'exécutif et en particulier à Christiane Botteron qui a pris la mairie par intérim. Merci également aux collaborateurs communaux souvent mis à contribution et peu souvent honorés ainsi qu'à toutes les petites mains qui participent à la vie communale. A tous de belles fêtes de fin d'année et plein succès pour l'avenir.

Christiane Botteron remercie encore le personnel communal pour sa disponibilité et ses compétences tout au long de l'année.

Christan Conrad remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il informe que la réfection des fontaines a pour l'instant été ajourné. Il souhaite le meilleur à tout le monde.

Les citoyens sont conviés à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21 h 20.

Au nom de l'assemblée communale de Nods

Le président
Willy Sunier

La secrétaire
Viviane Sunier